

**Avant-projet d'accord approuvant les
rapports du Président du Conseil des
ministres, du Secrétaire Général, des
Présidents des Comites spéciaux et du
Conseil des représentants nationaux du
Fonds spécial de l'Association des Etats de
la Caraïbe**

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XVIII^E REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
Panamá City, Panama : le 22 février 2013

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XVIII^E REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
Panamá City, Panama : le 22 février 2013

Accord No. 1/13

**ACCORD APPROUVANT LES RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES, DU SECRETAIRE GENERAL, DES PRESIDENTS DES
COMITES SPECIAUX ET DU CONSEIL DES REPRESENTANTS
NATIONAUX DU FONDS SPECIAL DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA
CARAIBE**

Le Conseil des ministres,

Vu :

Les Articles XIV, paragraphe 3, et XV de la Convention créant l'Association des États de la Caraïbe ;

L'Accord No. 7/95 ;

L'Accord No. 10/95 ;

La Déclaration de Margarita et le Plan d'Action, approuvés par le III^e Sommet de Chefs d'État et/ou Gouvernement de l'AEC, tenue sur l'île de Margarita, au Venezuela, les 11 et 12 décembre 2001 ;

L'Accord 1/04 ;

Considérant :

Le Rapport du Président du Conseil des ministres ;

Le Rapport annuel du Secrétaire général ;

Les Rapports présentés par les présidents des Comités spéciaux et du Conseil des Représentants nationaux du Fonds spécial ;

CONVIENT :

1. D'approuver le Rapport présenté par le président du Conseil des ministres (ACS/2013/CM.XVIII/CR/CHAIR) ;
2. D'approuver le Rapport du Secrétaire général pour l'année 2013 (ACS/2013/CM.XVIII/CR/SGR) ;
3. D'approuver les Rapports présentés par les présidents des Comités spéciaux et du Conseil des Représentants nationaux du Fonds spécial (ACS/2013/CM.XVIII/CR/NAT.DIS ; ACS/2013/CM.XVIII/CR/TRANSP ; ACS/2013/CM.XVIII/CR/TRADE ; ACS/2013/CM.XVIII/CR/SUST.TOUR ; ACS/2013/CM.XVIII/CR/B&A ; ACS/2013/CM.XVIII/CR/FONDO ; ACS/2013/CM.XVIII/CR/CARIB.SEA).